

Moudon, le 16 décembre 2022

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 13 décembre 2022
Présidence : Michel Lohner

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 26/22

Demande d'un crédit de réalisation de CHF 2'894'000.- pour la transformation de l'Auberge communale de la Douane

- vu le préavis de la Municipalité No 26/22 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- 1. autorise formellement la Municipalité à entreprendre la transformation de l'Auberge communale de la Douane,**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 2'894'000.- TTC, dont à déduire toute participation ou subside éventuel de tiers,**
- 3. prend acte que la dépense finale sera comptabilisée à l'actif du bilan et amortie au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en 30 ans au maximum,**
- 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le vote de l'ensemble des conclusions a été demandé à bulletins secrets.

Le préavis est accepté par 27 voix, 13 avis contraires et 1 abstention.

Ainsi délibéré en séance du 13 décembre 2022.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président : **La Secrétaire :**



Michel Lohner



Nicole Wyler

